

FORMATION  
MAQUILLAGE PERMANENT



*Téléphone: 05 56 32 27 04*

*Email: [contact@espacebeauteformation.fr](mailto:contact@espacebeauteformation.fr)*

STAGIAIRE: .....

**CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE CONTINUE**  
ARTICLES L.6353-2 ET R.6353-1 DU CODE DE TRAVAIL

Entre les soussignés:

SARL Espace Beauté Formations

Centre Aquilae - Bat D - Rue de la Blancherie

33370 Artigues -Près-bordeaux (rocade sortie 25)

Enregistré sous le N° 72.33.08620.33 auprès du préfet de Région d'Aquitaine

Et

.....  
.....  
.....

N° de Siret: .....

est conclue la convention suivante, en application du livre III de la 6ème Partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

**Article 1: Objet**

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante: **Maquillage permanent.**

**Article 2: Nature et caractéristiques des actions de formation**

- Catégorie de l'action au sens de L'article L.6313-1 du code du travail  
Les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle

- **Objectif de la formation:** être opérationnel sur le plan professionnel.

- **Intitulé du stage:** Maquillage Permanent

- **Programme et méthodes:** figurent en annexe du présent contrat.

- **Moyens pédagogiques mis oeuvre:** Le cours est transmis sous forme de livret.

Nous vous remettons un livret de formation et des fiches techniques de travail sur le maquillage permanent

- **Moyens d'évaluation:** Votre parcours de formation, est sanctionné par des questionnaires d'évaluation Théorique sous forme de QCM et de dessin d'implantation de sourcils. Les évaluations pratiques se font sur modèles physiques grâce à une grille d'évaluation. Debriefing de la journée puis bilan.  
Chaque 1/2 journée de formation au centre devra être emmargé par le stagiaire.

- **Niveau de sortie:** certificat de formation en maquillage permanent

**Article 3: Niveau de connaissances préalables nécessaire**

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables

#### **Article 4: Organisation de l'action de formation**

- **Dates du stage:** du lundi .....au vendredi .....
- **Nombre minimum et maximum de stagiaires:** entre 1 à 2 maximum.
- **Horaires:** le 1er jour de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, 7h de formation,  
puis les jours suivant de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 soit 8h de formation  
le nombre d'heure de formation est de 39h de formation
- **Lieu du stage:** Au centre de formation de l'Espace Beauté Formations sus désigné.
- **Les formateurs:** Monsieur Guillaume Le Corre et Martine Le Corre

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants:  
1800 € net par stagiaire soit .....€ net. Centre de formation non assujetti à la TVA

#### **Article 5: Délai de rétractation**

A compter de la date de signature de la présente convention, la société a un délai de 10 jour pour se rétracter. Elle en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec un accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée de l'entreprise

#### **Article 6: Dispositions financières.**

L'organisme de formation y accueillera: Madame /Monsieur.....

- Un acompte de 30 % soit 540 € est demandé à réception du bulletin et de la convention  
Pour valider votre inscription. Le solde doit être réglé par Carte bleue ou en espèce à l'entrée en formation.

## Article 7: Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat. Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes:

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du centre formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes: Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues. Le centre propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure après accord des deux parties.

## Article 8: Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le .....

Pour l'employeur  
Bon pour accord  
Signature et cachet

Pour le ou les stagiaire(s)  
Bon pour accord  
Signature

l'organisme de formation  
Signature et cachet

**ESPACE BEAUTE FORMATIONS**  
Centre AQUILAÉ  
Rue de la Blancherie - Bât. D  
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX  
Tél./Fax 05 56 32 27 04  
SIRET 538 342 288 00015  
N° 72 33 08620 33

